103.13 - DIFFÉRENCE DE POINTAGE

a) Division 9U à 13U:

La règle de « différence de pointage » de dix (10) points s'applique après la de manche ou 3 manches et demi si l'équipe locale est en avance.

b) Division 15U/16UF à Senior :

La règle de « différence de pointage » de dix (10) points s'applique après la 6 manche ou 4 manches et demi si l'équipe locale est en avance.

Note: Facultatif aux divisions majeures.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 05:15:32 par Baseball Québec Mis à jour 2 mars 2023 16:18:16 par Baseball Québec